**28ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(6-17 novembre 2017)**

**Gabon**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 7 novembre 2017 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer M. le Ministre de la Justice du Gabon et l’ensemble de sa délégation du Gabon pour la présentation de ce rapport.

La France salue la ratification par le Gabon, en 2014, du Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

La France adresse les recommandations suivantes au Gabon :

* Faire évoluer le cadre légal imposant un régime d'autorisation préalable, afin de permettre l'émergence d'une société civile moderne ;
* Prendre des mesures pour garantir l'accès aux soins pour tous, et renforcer le secteur public qui souffre de difficultés de fonctionnement et de fortes inégalités territoriales ;
* Garantir l'accès à l'éducation pour tous, et, notamment, pour renforcer le secteur public, alors que l'accès à un cursus scolaire continu et de qualité se détériore ;
* Prendre des mesures pour permettre une meilleure protection des populations vulnérables, en favorisant l’insertion des jeunes et en luttant contre les violences faites aux femmes et contre les disparités hommes-femmes en matière d'insertion professionnelle - en lien avec l'évolution du cadre portant organisation de la justice ;
* Prendre des mesures pour limiter le recours à la détention préventive et améliorer les conditions de détention ;
* Veiller à la pluralité de la presse et au respect de la liberté d'expression et de réunion publique.

Je vous remercie./.